LA LOCATION DE CASIERS EST RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

LA LOCATION D'UN CASIER EST DE 15 €/AN PAYABLES PAR CHÈQUE A L'ORDRE DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE.

UNE PRIORITÉ EST DONNÉE AUX ÉLÈVES SE PRÉSENTANT AVEC UN CERTIFICAT MÉDICAL, SELON LE PLANNING COMMUNIQUE DÉBUT SEPTEMBRE.

L'EMPLACEMENT ET LE NUMÉRO DU CASIER SERONT COMMUNIQUÉS A VOTRE ENFANT LORSQU'IL SE PRÉSENTERA A LA COOPÉRATIVE MUNI DU CHÈQUE DE 15 € ET DU DOCUMENT SUIVANT :

DOCUMENT A IMPRIMER PAR LA FAMILLE, A COMPLÉTER ET A PRÉSENTER SELON LE PLANNING POUR UNE DEMANDE DE LOCATION DE CASIER :

(ce document complété sera conservé par la Coop)

LOCATION DE CASIER

A RAPPORTER COMPLÉTÉ

Casier N	1 °
----------	------------

Je soussigné(e),représentant légal (père, mère, tuteur), M. Mme
Lycéen :classe :
Adresse:
N° de Téléphone :
m'engage à fournir un cadenas de taille adaptée à fermeture efficace et à libérer le casier aux dates fixées en fin d'année
scolaire ; je déclare respecter l'usage du casier uniquement pour stocker les manuels scolaires, cours, vêtements d'E.P.S.,
casque.
J'en assure la responsabilité et dégage la Coopérative Scolaire du Lycée Cassin des dégradations, vols ainsi que leurs
conséquences. Je déclare accepter, sans réserve, le présent règlement.

SIGNATURE du représentant légal,